

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	14
• présents	13
• votants	14
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

01 mars 2018

Date d'affichage :

01 mars 2018

Objet

**Après enquête
publique
Déclassement
d'une partie du
domaine public
communal et
aliénation de la
parcelle A 1887 -**

De la commune SAUZET

Séance du 08 mars 2018 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme SAILLENS Monique

Étaient présents :

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine, M. MAURY Cyril, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin, Mme SIRVEN Marie-Martine, Mme LECOUTRE Gisèle

M. DOUSSET Jean-Marc a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique.

Secrétaire de séance :

Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie

M. Stéphane LASJAUNIAS ne participe pas au vote concernant cette délibération en raison du lien familial qui le lie à cette demande.

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3 et R141-4 à R141-10)

Vu l'arrêté municipal du 07 novembre 2017 soumettant à l'enquête publique sur les dispositions de la mise en application de la procédure d'aliénation des places concernant l'aliénation et le déclassement de la parcelle A n°1887 d'une superficie de 30 m².

Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur en date du 11 décembre 2017

Considérant que cette opération permet aux co-indivisaires d'acquérir et sécuriser le pas de porte de leur maison,

Considérant que cette opération permet à la commune d'acquérir une parcelle permettant l'accès à un lac destiné à assurer une meilleure sécurité incendie et permet donc de ce fait de réaliser une opération d'intérêt général,

Considérant qu'il résulte de cette situation
fait de ce bien.

une désaffectation de
ID : 046-214603011-20180308-D_2018_03_003-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des
membres présents :

- constate la désaffectation du bien sis Traverse
Saint Michel parcelle A n° 1887
- décide du déclassement et de l'aliénation du bien
sis Traverse Saint Michel parcelle A n° 1887 du
domaine public communal et son intégration dans le
domaine privé communal,
- autorise Mme le Maire à signer tout document se
rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour
suite à cette décision.

Fait Sauzet, le 13 mars 2018.

Le Maire

